

# Présentation des magazines

# Spectacles



# SPECTACLES

“Spectacles”, c’est le magazine indispensable depuis 1984 (édition de Nancy), 1988 (édition de Metz), 1997 (édition de Strasbourg), 2001 (édition de Dijon) et mai 2006 (édition Besançon/Belfort)<sup>(1)</sup>.

Agenda des spectacles (cinéma, concerts, théâtre, opéra, expositions...), il résume tout ce qui est à voir dans ces cinq agglomérations et dans leur région respective (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Allemagne).

Dans chaque édition, ce sont aussi des chroniques au fait de l’actualité sur les disques, les livres, la vidéo, la beauté, l’automobile, ainsi qu’un horoscope.

C’est également un site Internet :

[www.spectacles-publications.com](http://www.spectacles-publications.com) qui prolonge l’information “papier” et l’actualise au quotidien.

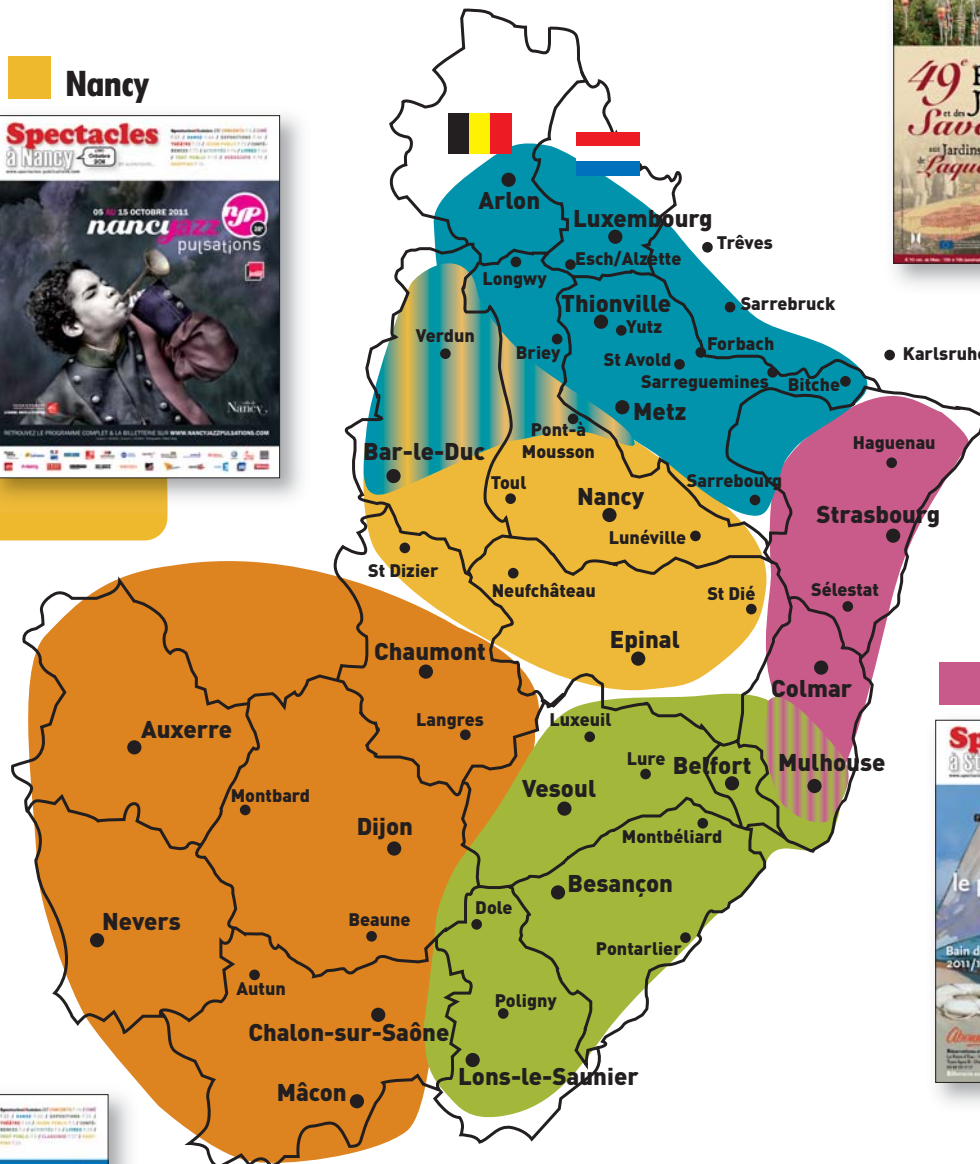
Soucieux de donner le maximum d’informations à ses annonceurs sur son lectorat, ainsi que son positionnement sur le marché des gratuits culturels, le magazine “Spectacles” fait réaliser régulièrement, par l’Institut **Média-métrie**, une enquête téléphonique.

La dernière en date a été réalisée, du 19 au 24 mars 2007, sur un échantillon de 1000 personnes représentatives de la population de 15 ans et plus.

▶ ▶ ▶ Vous pourrez trouver dans les pages suivantes quelques chiffres clefs.

<sup>(1)</sup> Cette édition est uniquement numérique depuis octobre 2008

## Une couverture unique du Nord-Est !



► **120 000 exemplaires**  
 (30 000 exemplaires par édition)  
 distribués chaque mois (10 fois par an),  
 sur cinq grandes agglomérations  
 et alentours de l'est de la France,  
**Dijon**<sup>(1)</sup>, **Besançon/Belfort**<sup>(2)</sup>,  
**Metz**<sup>(1)</sup>, **Nancy**<sup>(1)</sup>, **Strasbourg**<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Contrôlé OJD en 2007

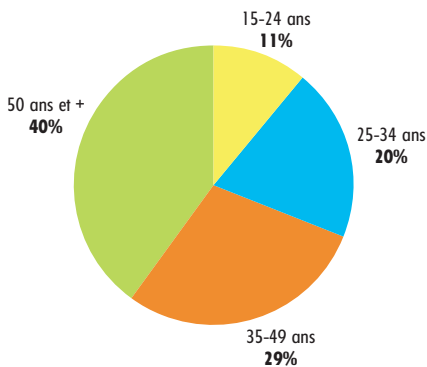
<sup>(2)</sup> édition uniquement numérique

## Le lectorat

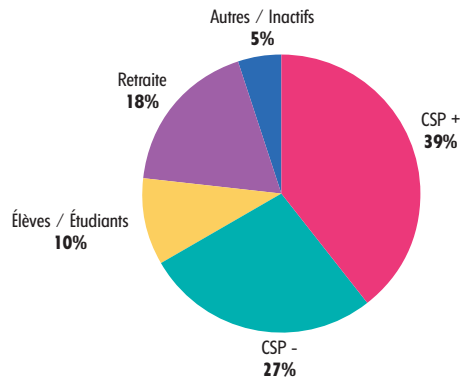
La société **Médiamétrie** a procédé, du 19 au 24 mars 2007, à 1000 interviews téléphoniques (250 par agglomérations) auprès d'un échantillon représentatif de la population de 15 ans et +.

### Nancy

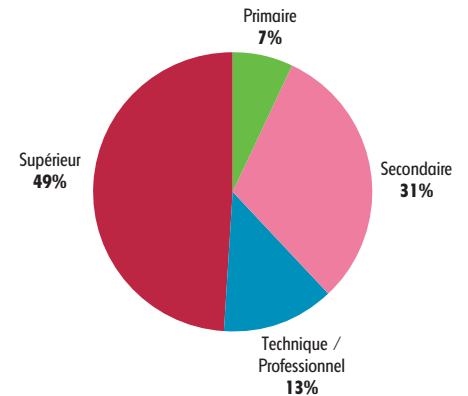
**âge**



**profession**

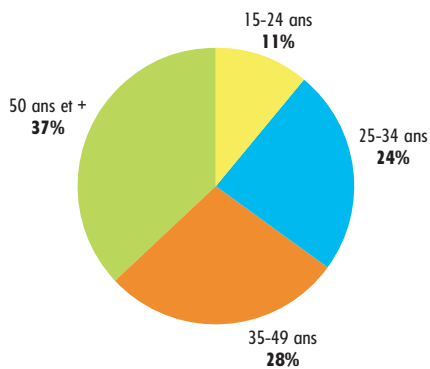


**niveau d'instruction**

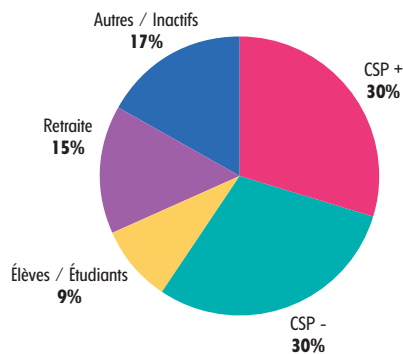


### Metz

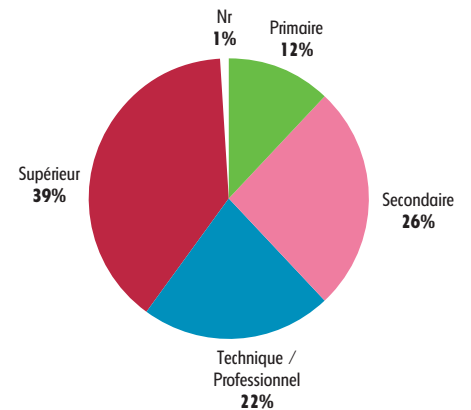
**âge**



**profession**

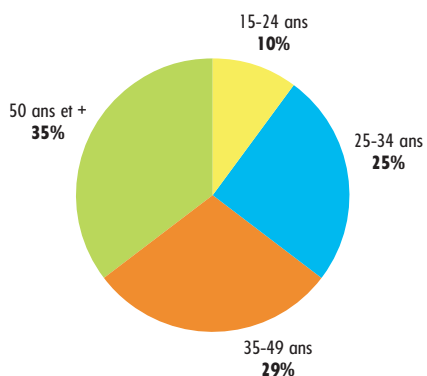


**niveau d'instruction**

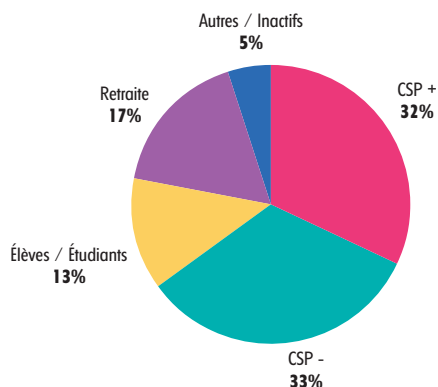


### Strasbourg

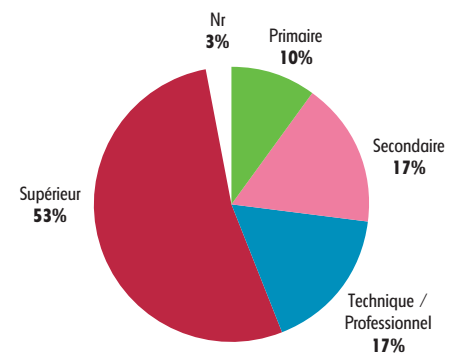
**âge**



**profession**

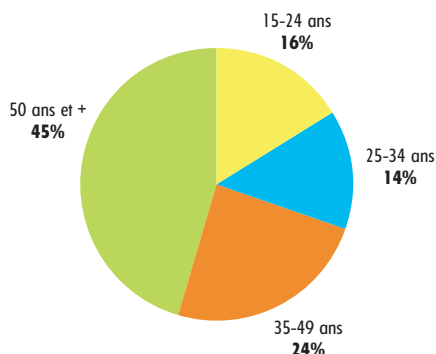


**niveau d'instruction**

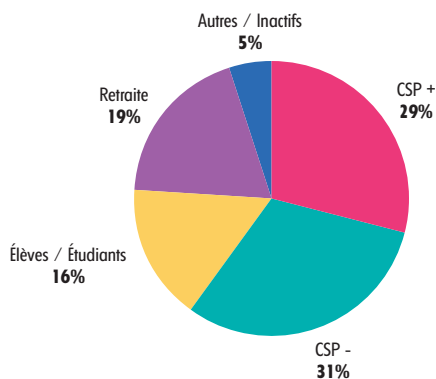


## Dijon

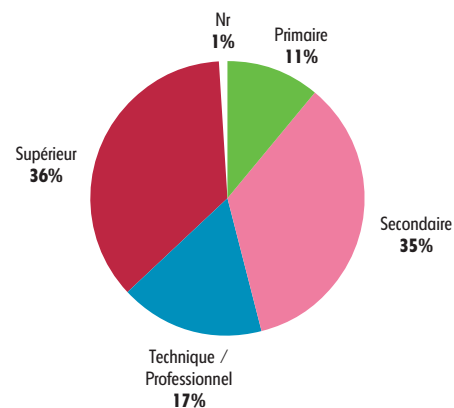
### âge



### profession

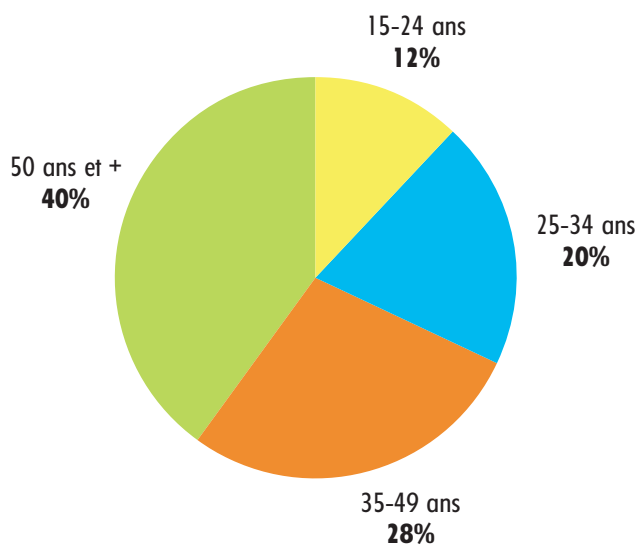


### niveau d'instruction

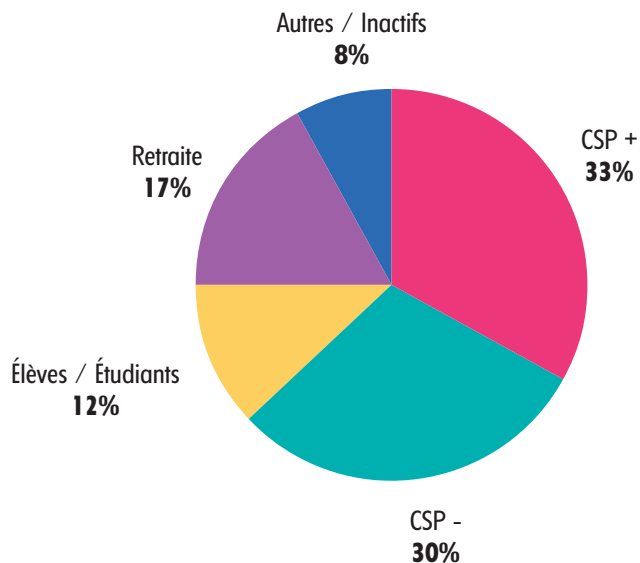


## Global sur l'ensemble des éditions

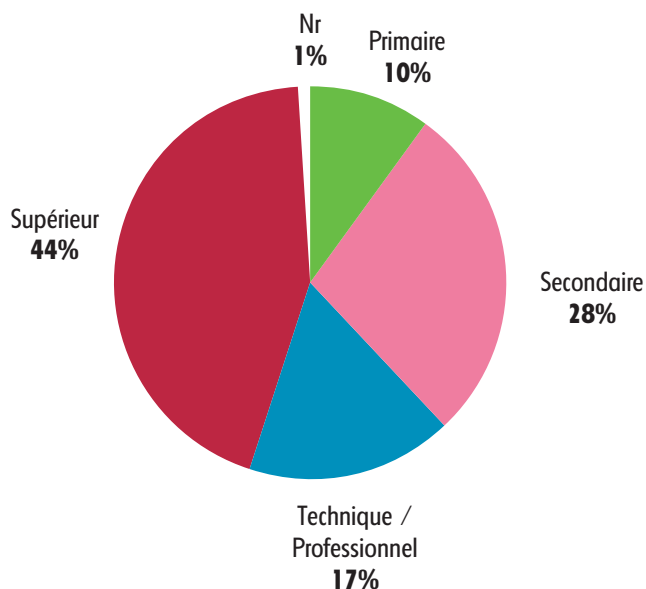
### âge



### profession



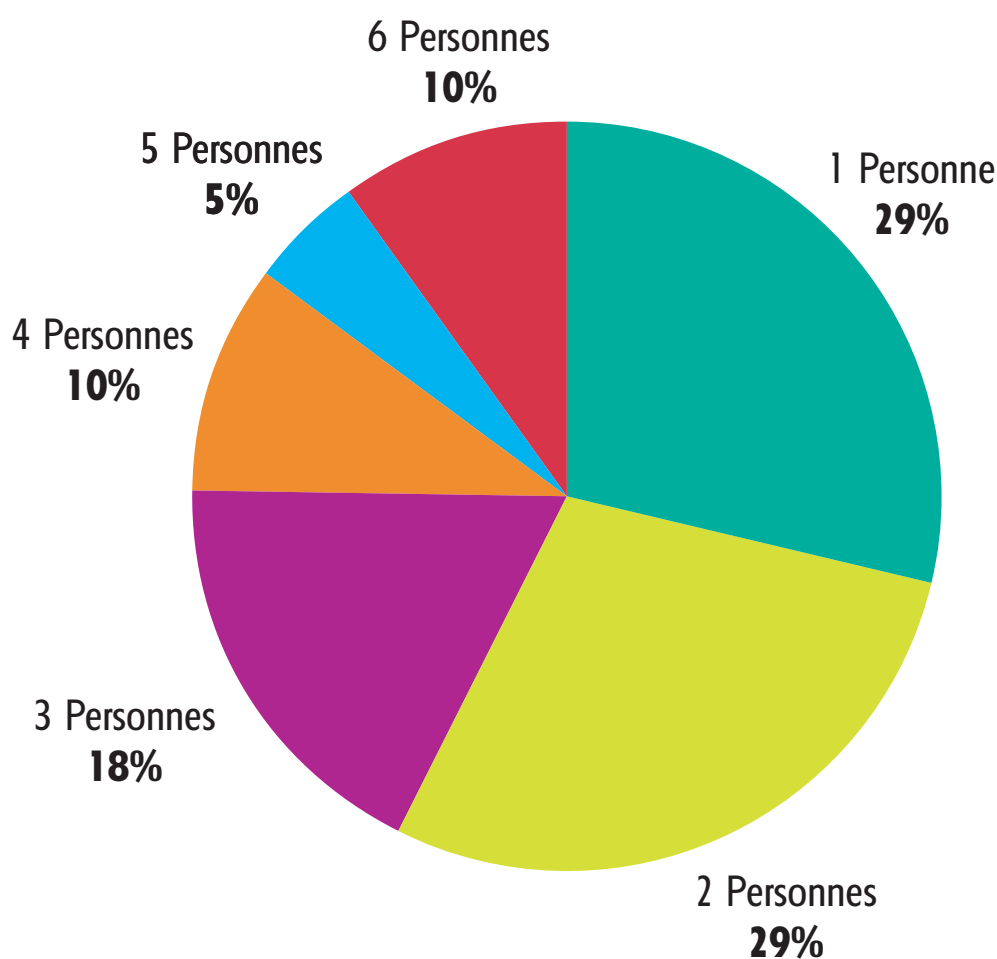
### niveau d'instruction



► Le lectorat est composé principalement d'étudiants, d'actifs et de retraités, à haut niveau d'instruction et fort pouvoir d'achat, avec une répartition équilibrée sur les tranches d'âge.

## Un lectorat pluriel .....

Le magazine est repris en main plusieurs fois, il accompagne le lecteur dans le choix de ses sorties tout au long du mois.

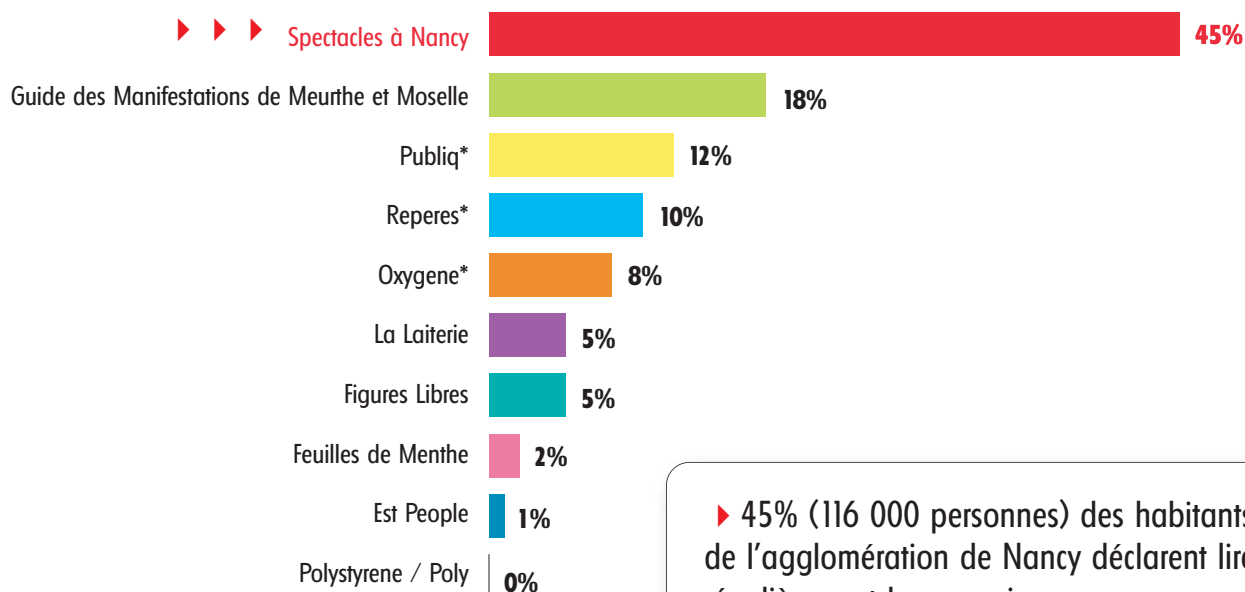


► En moyenne **2,7 personnes** lisent un exemplaire de "Spectacles".

# Le positionnement

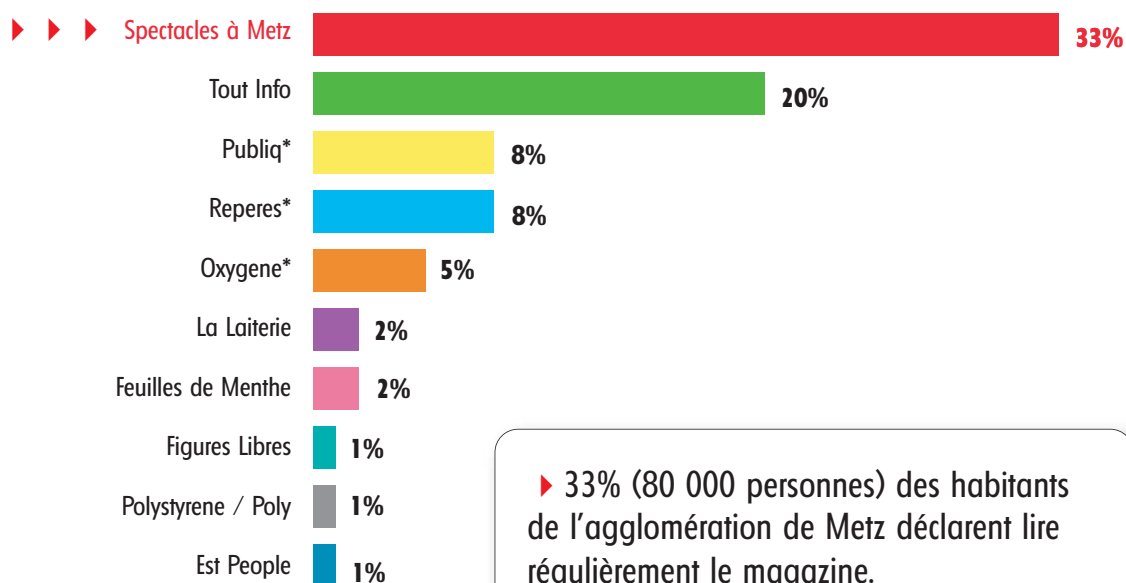
## sur le marché des gratuits culturels par régions

### Nancy



► 45% (116 000 personnes) des habitants de l'agglomération de Nancy déclarent lire régulièrement le magazine.

### Metz

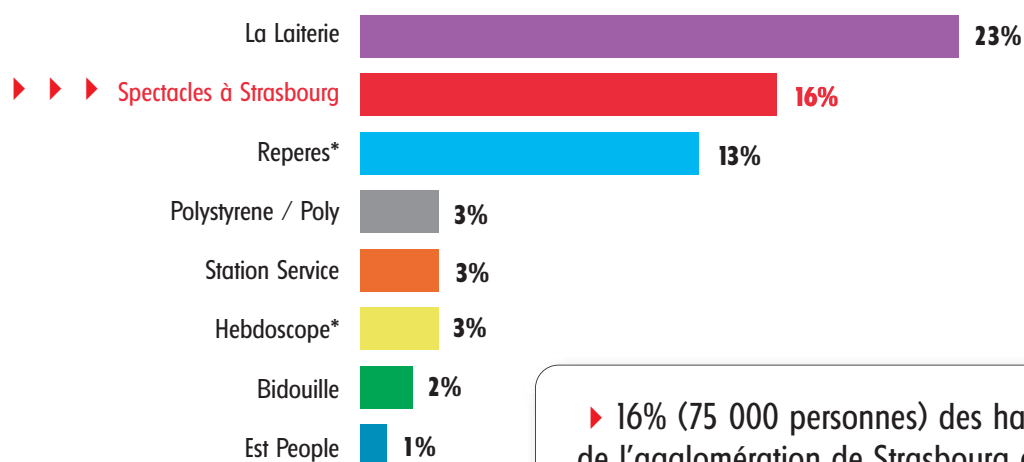


► 33% (80 000 personnes) des habitants de l'agglomération de Metz déclarent lire régulièrement le magazine.

# Le positionnement

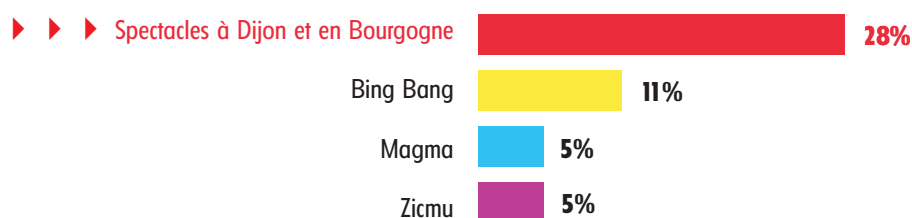
## sur le marché des gratuits culturels par régions

### Strasbourg



▶ 16% (75 000 personnes) des habitants de l'agglomération de Strasbourg déclarent lire régulièrement le magazine.

### Dijon



▶ 28% (70 000 personnes) des habitants de l'agglomération de Dijon déclarent lire régulièrement le magazine.

# Nos points forts

## Le contenu .....

- ▶ **Un panorama exhaustif** de l'actualité culturelle de la région.
- ▶ **Une équipe de rédaction** rigoureuse et soucieuse de la qualité des informations.
- ▶ **Une mise en page** efficace et agréable, proposant un juste équilibre entre rédactionnel et publicité.

## La diffusion .....

De par son système de distribution en dépôt gratuit, le magazine n'est pas imposé au public, mais volontairement choisi et emporté par le lecteur. Ainsi, la totalité des 30 000 exemplaires par édition est lue par un public réellement intéressé par son contenu.

- ▶ **Une régularité dans la parution**, la distribution des magazines a toujours lieu les derniers jours du mois précédent.
- ▶ **Une sélection qualitative** des lieux de diffusion en deux catégories principales:
  - les lieux culturels et de loisirs (salles de spectacles, cinémas, centres culturels, musées, théâtres...)
  - les lieux de passage (commerces de centre ville, offices de tourisme, mairies, agences bancaires, tabacs, librairies...)

- ▶ **Une équipe de distributeurs** rôdés, organisée par listes de diffusion précise. Ces distributeurs sont également chargés de remonter les informations, pour d'éventuelles modifications de quantités ou de lieux qui seraient immédiatement prises en compte.

- ▶ La société Spectacles étant **adhérente à l'OJD** (Association pour le contrôle de la diffusion des médias), chaque distributeur a l'obligation de faire valider son dépôt par un tampon. Cela pour chacun des 600 points de distribution par région.

# Tarifs et formats

(HORS TVA 19,6 %) au 1<sup>er</sup> octobre 2008 - Formats en mm (largeur X hauteur)

| EMPLACEMENT   |   |  |
|---|---|--|
| <b>PAGES DE COUVERTURE</b>  | pleine page 235 x 300                     | en euros                                     |
| <b>première de couverture</b> L235 x H245                                     | 4 couleurs                                | <b>3 600</b>                                 |
| <b>deuxième de couverture</b>   | 4 couleurs                                | <b>2 800</b>                                 |
| <b>troisième de couverture</b>  | 4 couleurs                                | <b>2 500</b>                                 |
| <b>quatrième de couverture</b>  | 4 couleurs                                | <b>3 100</b>                                 |
| <b>PAGES INTERIEURES</b> (Largeur x Hauteur)                                  |   | en euros                                     |
| <b>1 page :</b><br>pleine page L235 x H300                                    | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>1 300</b><br><b>1 700</b><br><b>2 100</b> |
| <b>1/2 page :</b><br>L103 x H280 ou L209 x H138<br>ou L156 x H186             | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>820</b><br><b>1 080</b><br><b>1 300</b>   |
| <b>1/3 page :</b><br>L103 x H186 ou L209 x H90<br>ou L156 x H125              | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>580</b><br><b>820</b><br><b>930</b>       |
| <b>1/4 page :</b><br>L103 x H138 ou L209 x H67<br>ou L156 x H90 ou L50 x H280 | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>480</b><br><b>610</b><br><b>700</b>       |
| <b>1/6 page :</b><br>L103 x H90 ou L209 x H44<br>ou L156 x H67 ou L50 x H186  | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>350</b><br><b>440</b><br><b>510</b>       |
| <b>1/8 page :</b><br>L103 x H67 ou L209 x H32<br>ou L50 x H138                | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>280</b><br><b>340</b><br><b>395</b>       |
| <b>1/16 page :</b><br>L103 x H32<br>ou L50 x H67                              | noir et blanc<br>2 couleurs<br>4 couleurs | <b>155</b><br><b>210</b><br><b>255</b>       |

- ▶ **Renseignements techniques :**  
Impression rotative
- ▶ **Emplacement de rigueur :**  
Page 3 : + 20% sur tarif de base  
Pages 5, 7,... : + 15% sur tarif de base

## ENCARTAGE POUR 1 ÉDITION

Document 3 ou 4 volets. Pour pagination supérieure, nous consulter

## ENCARTAGE POUR 2 ÉDITIONS

## ENCARTAGE POUR 3 ÉDITIONS

## ENCARTAGE POUR 4 ÉDITIONS

**2 200** euros

Remise : **10 %**

Remise : **15 %**

Remise : **18 %**

# Conditions particulières

applicables sur notre tarif de base (sauf forfait) des magazines SPECTACLES À NANCY, METZ, STRASBOURG, DIJON  
à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>A) Remise 4 éditions</b>                               | 1) Format et qualité identiques : <b>23 %</b><br>2) Format et qualité différentes : <b>23 %</b> sur la plus petite surface + remise triplage (Cf B)  |   |
| <b>B) Remise "triplage"</b><br>(insertion sur 3 éditions) | 1) Format et qualité identiques : <b>20 %</b><br>2) Format et qualité différentes : <b>20 %</b> sur la plus petite surface + remise couplage (Cf C)  |   |
| <b>C) Remise "couplage"</b><br>(insertion sur 2 éditions) | 1) Format et qualité identiques : <b>15 %</b><br>2) Format et qualité différentes : <b>10 %</b>  |   |
| <b>D) Remise "fidélité"</b>                               | (1) : <b>5 %</b>   |   |
| <b>E) Remise "volume"</b>                                 | <b>pour 1, 2, 3 éditions</b>   | <b>pour 4 éditions</b>  |
| 1) En nombre de passages<br>(sur 10 numéros successifs) : | - 4 passages : <b>10 %*</b><br>- 5 à 8 passages : <b>15 %*</b><br>- 9 ou 10 passages : <b>20 %*</b>  | - 4 passages : <b>8 %*</b><br>- 5 à 8 passages : <b>10 %*</b><br>- 9 ou 10 passages : <b>15 %*</b>  |
| 2) En C.A. (hors taxes) :                                 | - de 3 800 à 6 000 euros (HT) : <b>10 %*</b><br>- de 6000 à 12 000 euros (HT) : <b>13 %*</b><br>- de 12 000 à 15 000 euros (HT) : <b>16 %*</b><br>- Plus de 15 000 euros (HT) : <b>20 %*</b> | - de 3 800 à 6 000 euros (HT) : <b>8 %*</b><br>- de 6000 à 12 000 euros (HT) : <b>10 %*</b><br>- de 12 000 à 15 000 euros (HT) : <b>12 %*</b><br>- Plus de 15 000 euros (HT) : <b>15 %*</b> |

\*(du total déduit sur dernière facture)

(1) Annonceur régulier depuis plus de deux ans.

# **Divers** formats

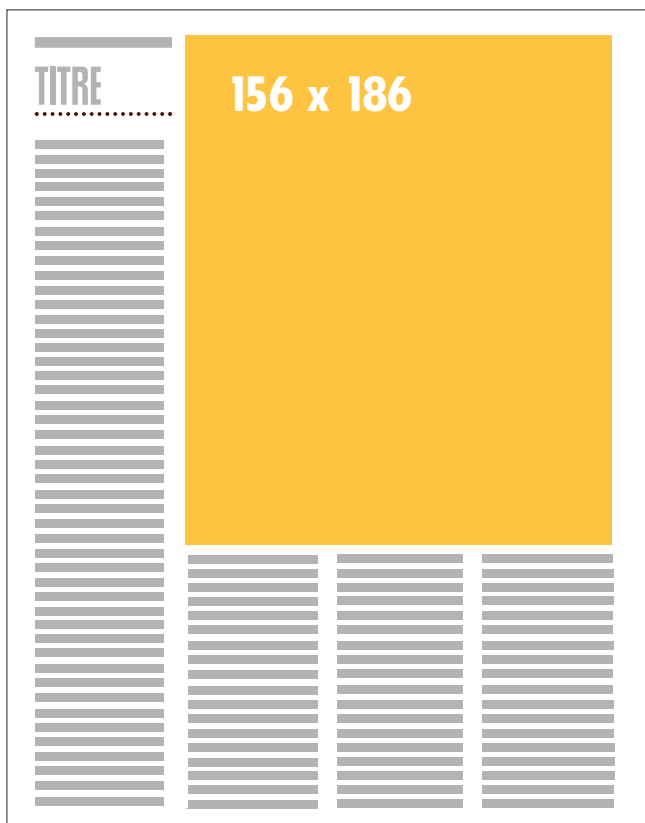
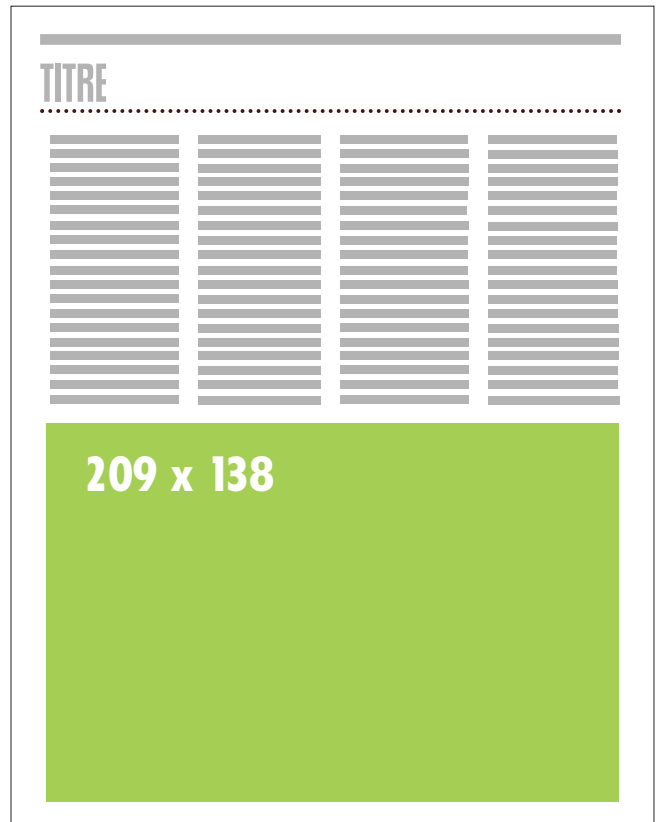
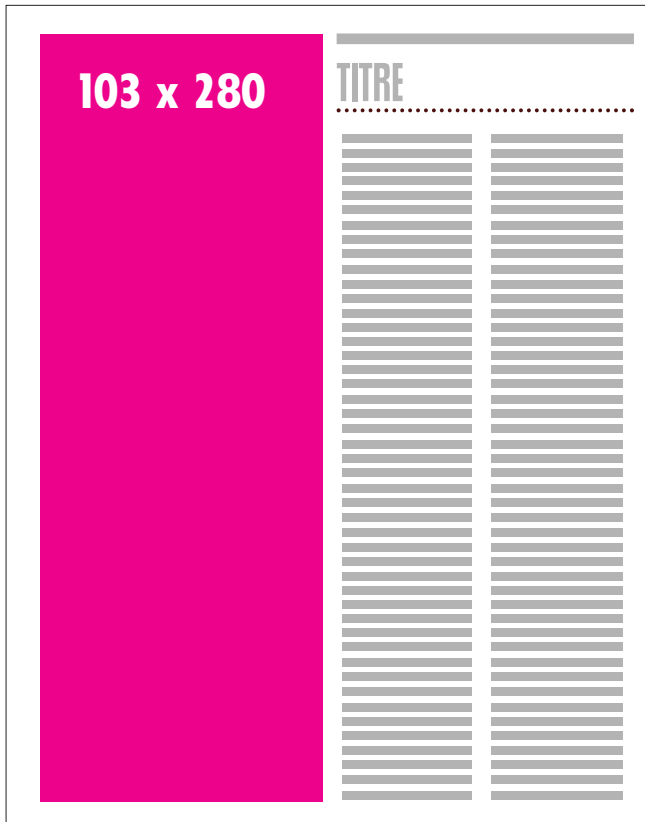
▶▶▶ **1 page**



**235 x 300**

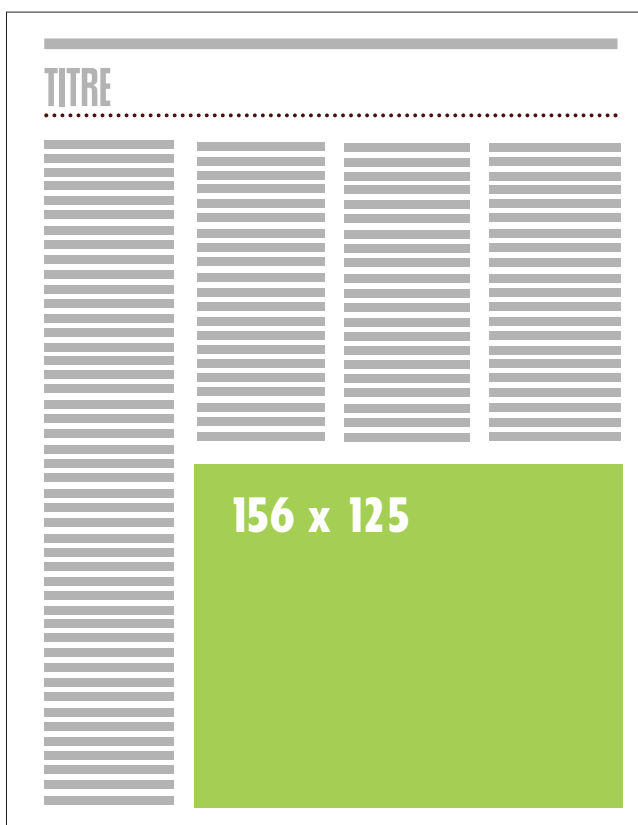
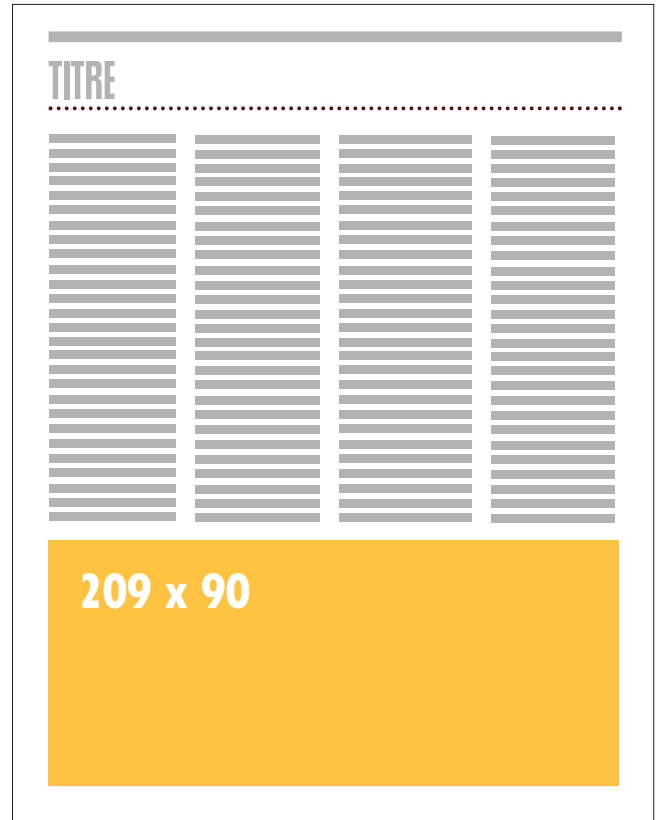
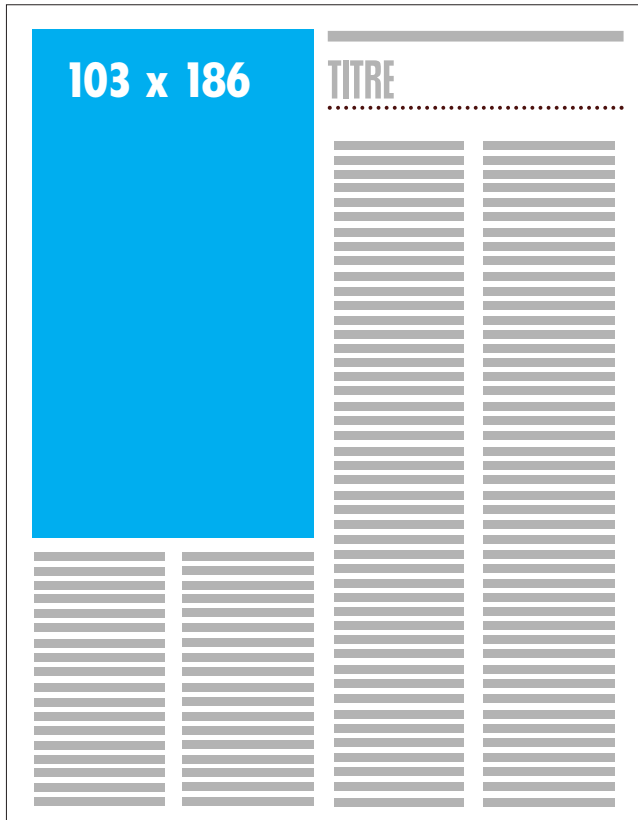
# Divers formats

## ▶▶▶ 1/2 page



# Divers formats

»»» 1/3 page



# Divers formats

» » » 1/4 page

103 x 138

TITRE

This layout shows a 1/4 page format. It features a large orange rectangular block in the top-left corner with the dimensions "103 x 138". To the right of this block is a title "TITRE" followed by a dotted line. Below the title are two columns of horizontal lines representing text. Below the orange block are two columns of horizontal lines representing text.

TITRE

209 x 67

This layout shows a 1/4 page format. It features a title "TITRE" at the top left, followed by a dotted line. Below the title are four columns of horizontal lines representing text. At the bottom of the page is a large yellow rectangular block with the dimensions "209 x 67".

TITRE

156 x 90

This layout shows a 1/4 page format. It features a title "TITRE" at the top left, followed by a dotted line. Below the title are four columns of horizontal lines representing text. At the bottom left of the page is a large pink rectangular block with the dimensions "156 x 90".

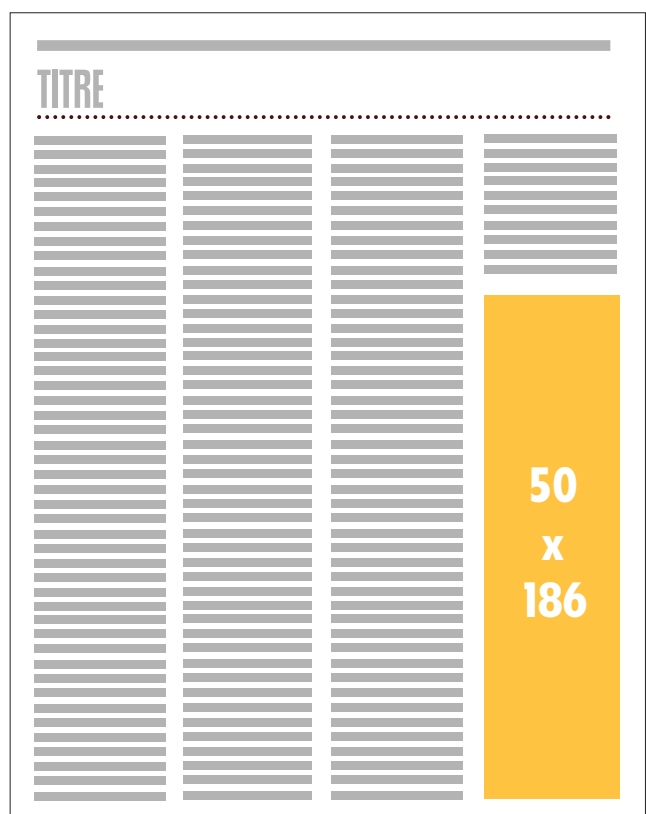
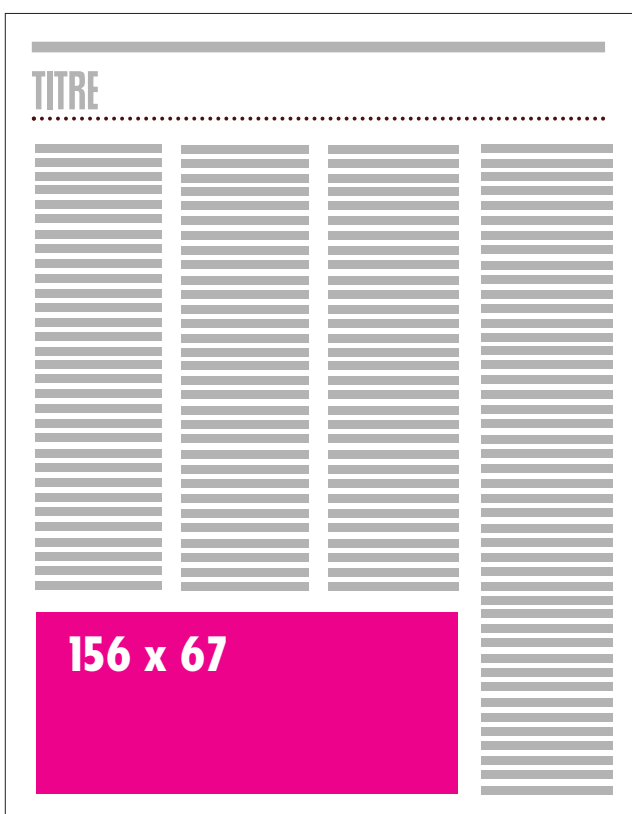
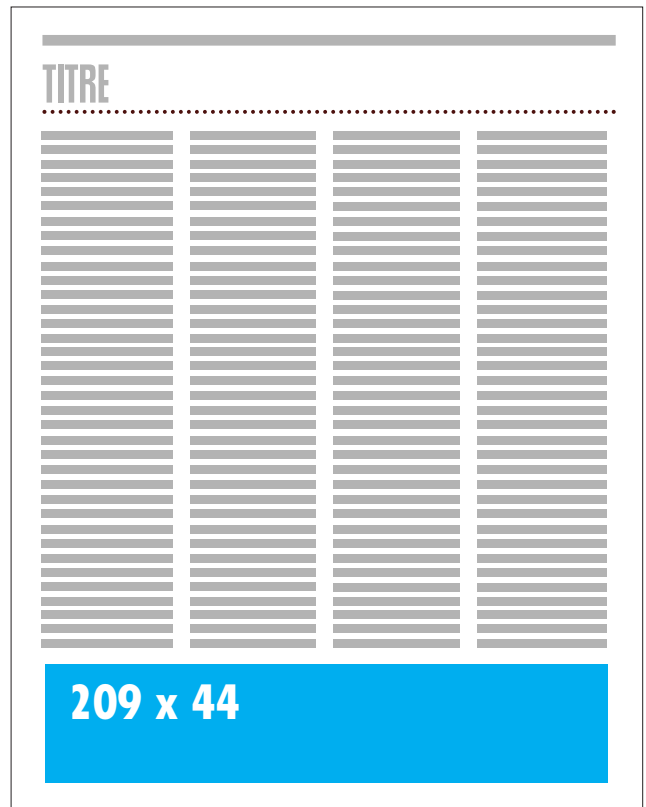
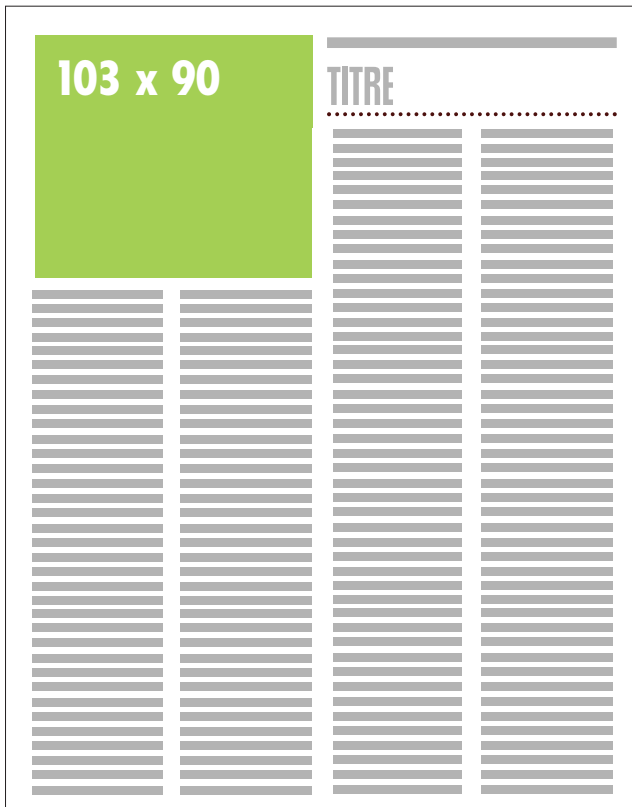
TITRE

50 x 280

This layout shows a 1/4 page format. It features a title "TITRE" at the top left, followed by a dotted line. Below the title are three columns of horizontal lines representing text. On the right side of the page is a large green vertical rectangular block with the dimensions "50 x 280".

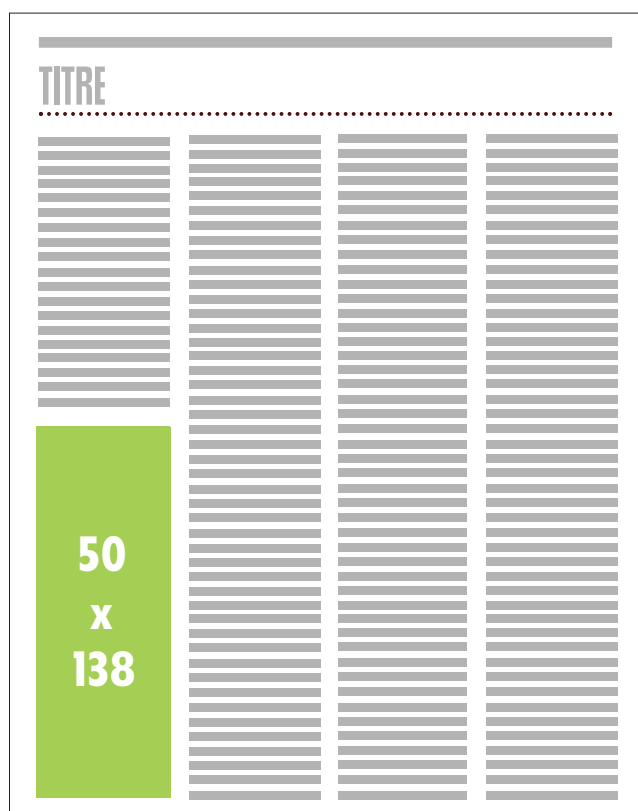
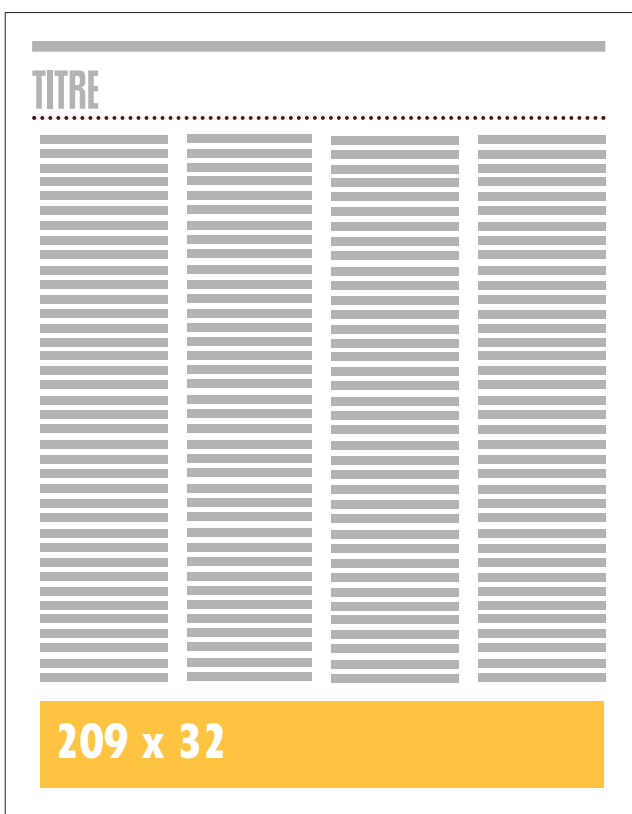
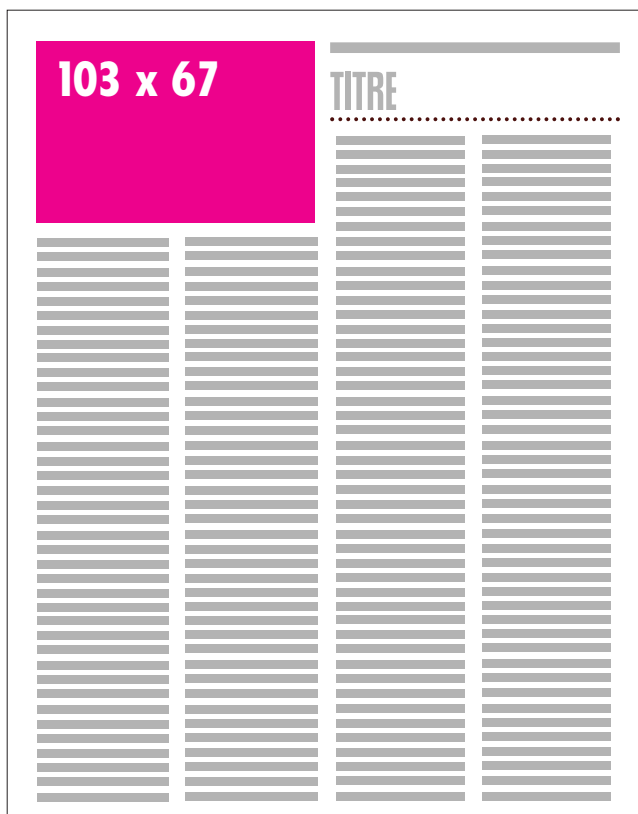
# Divers formats

▶▶▶ 1/6 page



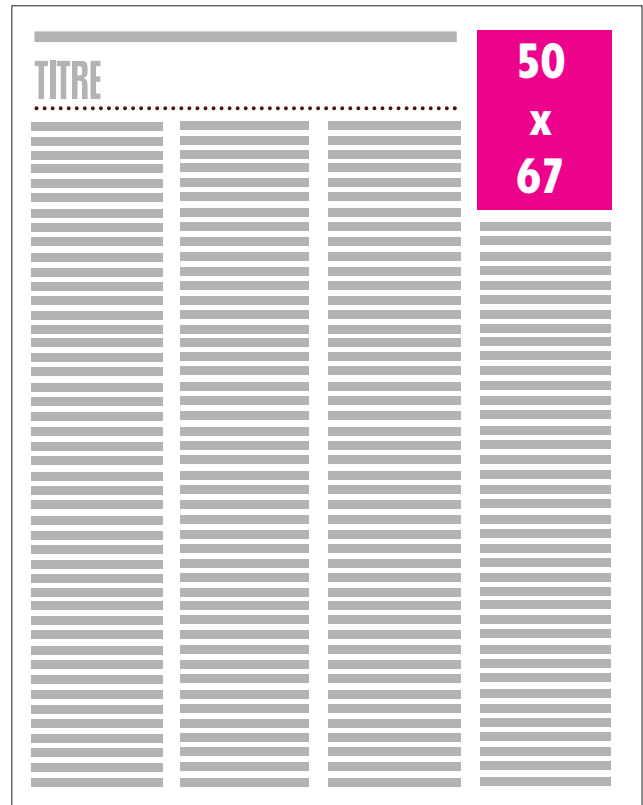
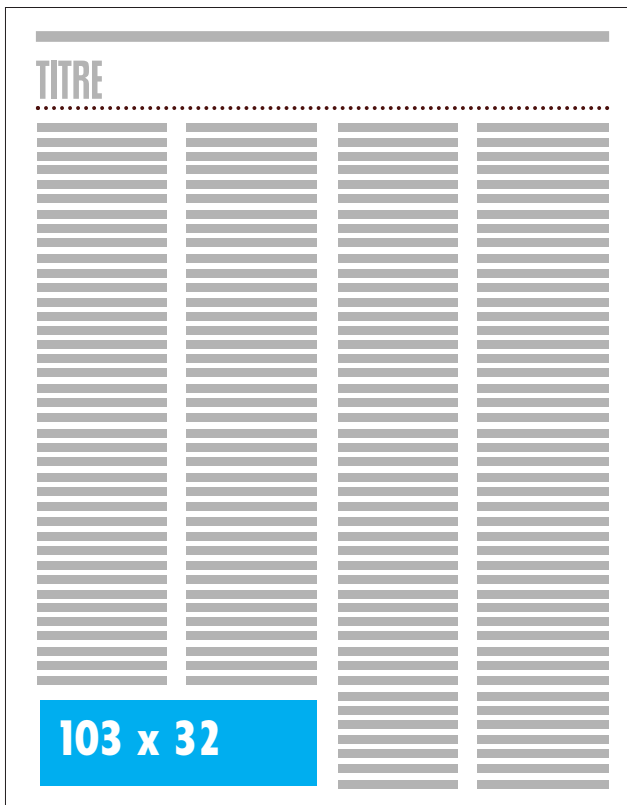
# Divers formats

## »»» 1/8 page



# Divers formats

»»» 1/16 page



# Contraintes techniques

## des fichiers à fournir à Spectacles Publications

### Adobe Photoshop

---

- ▶ Images au format PDF, EPS ou JPEG haute résolution.
- ▶ Supprimez les couches autres que C, M, J et N si l'image est en quadri. Tout fichier RVB sera converti en CMJN avant envoi.
- ▶ Si l'impression est demandée en quadri, les bi- et trichromies seront séparées en quadri.
- ▶ La résolution de l'image sera de **300 dpi** minimum.
- ▶ La résolution de l'image sera adaptée au travail à effectuer.

### Adobe Illustrator

---

- ▶ Toutes les polices seront vectorisées.
- ▶ Enregistrez au format EPS, et non pas au format AI (Illustrator).

### Quark XPress

---

- ▶ Si vous utilisez des tons directs ("Pantone" par exemple), ou créez une nouvelle couleur, donnez leur un autre nom que les couleurs de base.
- ▶ Joindre toutes les images et polices utilisées pour créer le document.
- ▶ Ne jamais utiliser les options de la barre de spécification (bold, italique...) autre que capitales, indice/exposant.

### De plus ...

---

- ▶ Ne jamais fournir d'annonce au format Word, Publisher ou ClarisWorks.
- ▶ Vérifiez le format de l'annonce avant de nous l'envoyer.
- ▶ **Ne pas oublier les 3 mm minimum de bord perdu pour les annonces pleine page.**

- ▶ **Périodicité** : Mensuel - 10 numéros par an (numéros doubles en juillet/août et décembre/janvier).
- ▶ **Date de parution** : Fin de mois, daté du mois suivant.
- ▶ **Délais techniques** : Communication des ordres au plus tard deux semaines avant parution.
- ▶ **Tirage** : 120 000 exemplaires soit 30 000 exemplaires pour chaque édition.
- ▶ **Distribution** : Par dépôt dans les endroits fréquentés de Nancy, Metz, Strasbourg, Dijon, Besançon/Belfort<sup>(1)</sup> et leurs agglomérations, les Vosges, l'est de la Moselle, la région de Thionville, mais aussi le Grand Duché du Luxembourg, Beaune, Chalon-sur-Saône et Mâcon (en tout plus de 1 500 points de distribution).
- ▶ **Réserves** : Conformément aux usages, "Spectacles" se réserve le droit de refuser toute annonce contraire à ses intérêts légitimes, matériels ou moraux.
- ▶ **Annulations et reports** : Ils devront parvenir au siège du journal au plus tard un mois avant la date de parution.
- ▶ **Conditions de règlement** : 30% à la commande et solde à réception de facture.
- ▶ **Contestations** : Elles sont la compétence du Tribunal de Commerce de Nancy.

<sup>(1)</sup> Besançon/Belfort uniquement en version numérique, par abonnement mail ou consultation du site Internet "spectacles-publication.com"

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998  
(loi n° 93-122 du 29 janvier 1993)

## Préambule

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement mises à disposition de chaque annonceur ou de son mandataire éventuel qui peut en obtenir communication à première demande pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, la souscription d'un ordre de publicité comporte de plein droit de la part de l'annonceur et de son mandataire éventuel l'acceptation des conditions générales de vente détaillées ci-après, notwithstanding toute stipulation contraire figurant sur leurs propres conditions d'achat.

## 1) Acceptation

1.1. Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement exécuté que contre justification de l'existence de ce mandat par une attestation dûment remplie et signée par l'annonceur et son mandataire.

1.2. Toute commande ou ordre de publicité devra être établi au plus tard le 15 du mois précédant la parution prévue pour l'annonce et devra, entre autres, mentionner clairement :

- le nom et l'adresse de l'annonceur pour le compte de qui l'ordre de publicité est exécuté ainsi que l'adresse de facturation.

- s'il y a lieu le nom et l'adresse du mandataire agissant pour le compte de l'annonceur.

1.3. La transmission d'un ordre verbalement ou par téléphone ne sera prise en considération que dans la mesure où il sera confirmé par écrit avant la date limite de remise des documents ou de réservation de l'espace publicitaire au journal.

1.4. Dans le cas où l'opération publicitaire concernée a fait l'objet d'un devis, la commande ne sera prise en considération qu'après le retour d'un exemplaire signé.

1.5. Les annulations, suspensions ou modifications ne sont reconnues comme telles que dans la mesure où elles ont été faites par écrit un mois avant la date de parution. Faute de respect de ces dispositions, l'espace et les travaux engagés seront facturés, cela même si les insertions annulées ne sont pas parues.

1.6. Les emplacements de rigueur, ainsi que les emplacements spéciaux ne peuvent être garantis, sauf accord préalable sur le bon de commande et paiement du prix convenu.

## 2) Conditions de réalisation des commandes

2.1. Les textes et annonces publicitaires paraissent sous la responsabilité de l'annonceur. La SARL SPECTACLES PUBLICATIONS est déchargée des responsabilités de toute nature qu'elle pourrait encourir du fait de leur insertion. L'annonceur s'engage à l'indemniser de tout préjudice qu'elle subirait de ce chef et la garantit contre toute action fondée sur ces insertions.

2.2. La SARL SPECTACLES PUBLICATIONS se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans devoir en préciser les motifs, une annonce, une affiche (même en cours d'exécution), dont la nature, le texte ou la présentation apparaîtraient comme contraire à ses intérêts moraux ou commerciaux, sans autre obligation que le remboursement des sommes éventuellement versées.

2.3. Le défaut de parution d'une ou plusieurs insertions ne pourra donner droit à aucune indemnité et ne saura ni dispenser l'annonceur du paiement des annonces, messages et emplacements normalement justifiés, ni interrompre les accords en cours. En particulier, la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS ne pourra être rendue responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires même si ces dernières portent sur une composition faite par ses services.

### 2.4. Cas fortuit et force majeure

La SARL SPECTACLES PUBLICATIONS est libérée de l'obligation d'exécution des commandes clients pour tous cas fortuits ou de force majeure (grèves totales ou partielles, inondations, incendies...).

## 3) Eléments techniques et bons à tirer

3.1. Les délais relatifs aux travaux techniques (création, fabrication, etc.) mentionnés sur les devis et bons de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne seront définitifs qu'après l'enregistrement de la commande ferme et deviennent effectifs à la réception de tous les éléments constitutifs du travail.

3.2. Les éléments techniques devront être de qualité et conformes aux spécifications techniques des magazines "Spectacles". Dans le cas contraire, la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS ne pourra être tenue responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction.

3.3. Les éléments techniques fournis par le client doivent être remis dans les délais indiqués dans les tarifs en vigueur dans le bon de commande et au plus tard le 20 du mois précédant la date de parution du journal.

3.4. Tout emplacement retenu dont les éléments techniques ne seront pas remis dans lesdits délais (sauf annulation respectant les conditions mentionnées dans le 3.1.) sera facturé.

3.5. Les épreuves pour bon à tirer, non réclamées ou non retournées dans les délais prescrits par les supports ou la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS, sont considérées comme acceptées par l'annonceur.

### 3.6. Conservation des documents

Tous les éléments techniques fournis doivent être retirés par l'annonceur ou son mandataire à la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS 15 jours au plus tard après la dernière date de parution. Passé ce délai, la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS ne sera plus tenue de conserver lesdits éléments techniques.

## 3.7. Propriété artistique

Toute création publicitaire exécutée par les soins de la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS reste sa propriété artistique. La facturation n'entraîne la cession des droits de reproduction que dans le cadre délimité par la commande.

3.8. Tout ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire éventuel, qu'ils garantissent que les documents qu'ils transmettent à fin d'insertion, sont libres de tout droit de reproduction à des fins publicitaires et qu'ils exonèrent la SARL SPECTACLES PUBLICATIONS de toutes réclamations à cet égard.

## 4) Justificatifs

Les annonces sont justifiées par un exemplaire du journal. Tout retard dans l'envoi des justificatifs ne peut en aucun cas conduire au non règlement de la publicité ou au décalage dudit règlement.

## 5) Conditions de facturation

5.1. Les factures sont émises au nom de l'annonceur. Dans le cas où celui-ci fait appel à un intermédiaire, la facture mentionnera que l'annonceur a mandaté cet intermédiaire. Dans tous les cas, la facture est adressée à l'annonceur et, le cas échéant, à son mandataire.

5.2. La publicité est facturée sur la base des tarifs et conditions tarifaires en vigueur au moment de la parution. (voir notre grille tarifaires et les conditions particulières pour les remises ci-après)

Les tarifs de base varient en fonction des remises suivantes :

- remise sur 2, 3, 4 et 5 éditions

- remise "fidélité"

- remise "volume"

- remise "professionnelle"

5.3. Tous travaux techniques propres à chaque publicité seront facturés en sus de l'espace publicitaire, en fonction d'un devis établi préalablement.

5.4. La T.V.A. est décomptée en sus des tarifs. Au cas où un nouvel impôt ou taxe serait créé sur la publicité insérée dans les journaux en régie, ces impôts et taxes seraient à la charge des clients et supportés par eux immédiatement.

## 6) Délai de réclamation

Toute réclamation sur les éléments d'exécution de l'ordre ou sur les éléments de la facture doit être portée à notre connaissance dans un délai maximum d'une semaine après sa parution et/ou réception, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, toute réclamation sera irrecevable.

## 7) Conditions de règlement

7.1. Prix – Les prix applicables à l'achat d'espace publicitaires sont ceux mentionnés dans la Grille de tarifs éditée par la société SPECTACLES PUBLICATIONS au moment de l'ordre de publicité passée par l'Annonceur ou son Mandataire. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur la nouvelle grille tarifaire en vigueur.

7.2. Conditions de paiement - Le paiement des factures sera effectué par l'Annonceur ou son mandataire par traite, chèque, ou virement bancaire. Il pourra être dérogé à cette obligation en fonction de la situation particulière et éventuellement des garanties fournies par son mandataires selon accord écrit avec la Société SPECTACLES PUBLICATIONS ;

7.3. Il sera demandé à tout nouveau client lors de la première commande ou du premier ordre de publicité un acompte pouvant s'élever jusqu'à 50% hors taxe de la commande. Cet acompte n'ouvre aucun droit à l'escompte.

7.4. En cas de retard de paiement ou de non retour dans un délai maximum de 15 jours de la traite envoyée pour acceptation, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution des ordres en cours. Conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 12% annuels.

7.5. En cas de défaillance d'un intermédiaire titulaire d'un mandat de paiement et/ou d'un engagement de paiement, l'annonceur s'engage en dernier ressort à régler la créance impayée étant entendu qu'il est légalement le débiteur principal, ceci notamment en application de l'article 1998 du code civil.

### 7.6. Clause pénale

En cas de remise de la créance impayée en recouvrement contentieux, après mise en demeure infructueuse par lettre recommandée, le débiteur s'engage à payer à titre de clause pénale et conformément aux dispositions de l'article 1226 du code civil, une majoration de 15 % sur la totalité des sommes mises en recouvrement, avec un minimum de 100 euros.

## 8) Nullité d'une clause

8.1. Si l'un des articles de nos conditions générales de vente se révélait nul ou était annulé, les autres n'en seraient pas pour autant annulés.

## 9) Election du domicile de juridiction

9.1. L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête de nos factures. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation sur l'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce de Nancy sera seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs.

SOCIETE D'EDITION DES MAGAZINES SPECTACLES A NANCY, SPECTACLES A METZ, SPECTACLES A STRASBOURG, SPECTACLES A DIJON et SPECTACLES À BESANÇON/BELFORT

## SPECTACLES PUBLICATIONS S.À.R.L.

S.À.R.L. AU CAPITAL DE 50 000 € - RC NANCY B 343 913 083 - SIRET 343 913 083 00030 - CODE APE 5814 Z - BANQUE : HSBC NANCY

SIÈGE SOCIAL / BP 43722 / 22, rue François de Neufchâteau / 54098 NANCY CEDEX / TEL. 03 83 92 42 42 / FAX 03 83 94 02 87 / adresse e-mail : info@spectaclespublications.com